

**SYNDICAT MIXTE
DU GRAND LÉGUÉ****COMITÉ SYNDICAL**
Vendredi 5 avril 2024**Délibération n°CS-2024-II-005**
Vote du Budget primitif 2024

Date de la convocation : 22 mars 2024
Date d'affichage : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

Nombre de présents : 5
Nombre de personnes représentées : 6
Total des présents et représentés : 11

Majorité requise : 5

Présents :

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Gaëlle Nique

Pour le Département des Côtes d'Armor : André Coënt, Ludovic Gouyette

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : Hervé Guihard, Thierry Simelière

Pour la paierie départementale des Côtes d'Armor : Fabienne Petit-Bigot, comptable par intérim

Absents représentés :

Daniel Cueff	à	Gaëlle Nique
Philippe Hercouët	à	Gaëlle Nique
Mikaël Quernez	à	Gaëlle Nique
Jean-Marie Benier	à	André Coënt
Valérie Rumiano	à	André Coënt
Ronan Kerdraon	à	Hervé Guihard

Absents excusés :

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Daniel Cueff, Philippe Hercouët, Véronique Méheust, Michael Quernez

Pour le Département des Côtes d'Armor : Jean-Marie Benier, Valérie Rumiano

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : Ronan Kerdraon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2024-I-001 du 23 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°2024-004 portant affectation du résultat de l'exercice 2023;

Vu le rapport n°2024-II-005 du Syndical mixte en annexe ;

Considérant

- > les orientations budgétaires définies pour l'exercice 2024 ;
- > les propositions budgétaires pour l'exercice présentées ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	58 739,78	58 739,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	136 500,00	136 500,00
65	Autres charges de gestion courante	181 550,00	181 550,00
Total des dépenses réelles		376 789,78	376 789,78
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		376 789,78	376 789,78

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
13	Atténuation de charges	1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations	316 260,00	316 260,00
75	Autres produits de gestion courante	1 010,00	1 010,00
Total des recettes réelles		318 270,00	318 270,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00

R002	Résultat reporté	58 519,78	58 519,78
Total des recettes de fonctionnement cumulées		376 789,78	376 789,78

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
4581	Opérations sous mandat	460 763,41	460 763,41
	Restes à réaliser	58 834,03	58 834,03
Total des dépenses réelles		515 597,44	515 597,44
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées		515 597,44	515 597,44

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 483,67	15 483,67
Total des recettes réelles		15 483,67	15 483,67
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00

R001	Solde d'exécution reporté	445 279,74	445 279,74
Total des recettes de fonctionnement cumulées		460 763,41	460 763,41

Synthèse

Libellé	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	0,00 €	58 519,78 €	0,00 €	445 279,74 €
Opérations de l'exercice N	376 789,78 €	318 270,00 €	460 763,41 €	15 483,67 €
Résultat cumulé	376 789,78 €	376 789,78 €	460 763,41 €	460 763,41 €
Restes à réaliser N-1	0,00 €	0,00 €	54 834,03 €	0,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le Budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus ;
- > **Précise** que le budget est adopté avec reprise des résultats de l'exercice 2023 au vu du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat votés au cours de la même séance ;
- > **Constata** que le budget est équilibré en section de fonctionnement à 376 789,78 € et en section d'investissement à 460 763,41 € ;
- > **Autorise** la Présidente à :
 - la tenue de comptes de tiers ;
 - procéder à des virements entre articles au sein d'un même chapitre de la section de fonctionnement et d'un même compte de tiers en section d'investissement ;
 - procéder aux demandes de versement des participations des membres et aux demandes de subventions nécessaires ;
 - verser les subventions telles que présentées et dans la limite des montants inscrits au budget ;
 - signer tout document afférent à la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Gaëlle Nique,
Présidente



Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 022-200041648-20240405-CS_2024_II_005-DE